

Covid-19 : Le fil info

Les dernières mesures anti-covid.

Le pass sanitaire reste obligatoire pour accéder à certains lieux publics et aux manifestations organisées en intérieur et en extérieur.

Le port du masque sur la voie publique et dans l'espace public n'est plus obligatoire depuis le mercredi 2 février 2022.



- **3 janvier 2022** - Télétravail obligatoire 3 jours minimum quand cela est possible, jauge dans les lieux publics 2 000 personnes en intérieur et 5 000 en extérieur. Consommation interdite debout dans les bars et restaurants. Interdit de boire et de manger dans les transports collectifs et les cinémas.

Par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne, le masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus dans :

- Dans les marchés de plein air alimentaires et non alimentaires, brocantes, vide-greniers, ventes au déballage, foires, fêtes foraines ;
- Dans les rassemblements, manifestations, réunions ou activités regroupant plus de 10 personnes dans l'espace public, quel que soit leur objet ;
- Dans les lieux d'attente des transports en commun et à leur proximité immédiate, aux heures de circulation (arrêt de bus, gare routière, quai de gare ferroviaire) à leurs heures d'ouverture ;
- Aux abords des entrées des centres commerciaux, des gares ferroviaires, à leurs heures d'ouverture ;
- Aux abords des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées, universités) aux heures d'entrée et de sortie du public ;
- Aux abords des lieux de culte, lors des offices et cérémonies qui s'y déroulent ;
- Dans les files d'attente qui se constituent dans l'espace public.

Le port du masque est également obligatoire dans les lieux publics clos, y compris soumis au [pass sanitaire](#).

Expiration du pass sanitaire

- le 15 décembre 2021 : pour les plus de 65 ans en l'absence d'une 3e dose de rappel 7 mois après la dernière injection ou infection
- le 15 janvier 2022 : pour les plus de 18 ans en l'absence d'une 3e dose de rappel 7 mois après la dernière injection ou infection

[Les gestes barrières](#)

Où se faire tester ?

Test antigénique (sur rendez-vous) :

[Test antigénique \(sur rendez-vous\) :](#)

- **Pharmacie du Canal de l'Ourcq**
13 place du Marché - 01 64 27 00 33 - de 9h à 20h
- **O'Naturel - pharmacie de la Mairie**
18 rue de Ruzé - 01 64 27 84 26 - de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30

Test PCR (sur rendez-vous) :

- **Laboratoire Avenir Bio**
8 rue Jean Jaurès - 01 64 66 53 92 - de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
- **Laboratoire de la Gare**
181 avenue du Général de Gaulle - 01 60 03 39 01 - de 7h30 à 14h30

[Trouver où se faire tester rapidement en Seine-et-Marne.](#)

Où se faire vacciner ?

Les vaccinations sont gratuites et se font uniquement sur rendez-vous.

[Centre éphémère de vaccination les 29 et 30 décembre 2021.](#)

Les centres de vaccinations les plus proches sont à :

- **CHELLES** : Centre culturel de Chelles, Place des Martyrs de Chateaubriand
Réservation en ligne via Doctolib ou par téléphone : 01.64.72.85.35
- **PONTAULT-COMBAULT** : Salle des fêtes J.Brel, Rue du plateau
Réservation en ligne via Doctolib ou par téléphone : 01.70.05.48.88
- **LAGNY** : Salle polyvalente Totem, Avenue André Malraux
Réservation en ligne via Keldoc ou par téléphone : 08.00.07.74.00
- **DISNEYLAND (COUPVRAY)** : Disney Village, Avenue Paul Séramy
Réservation en ligne via Doctolib ou par téléphone : 01.64.71.77.79

Où faire vacciner ses enfants ?

Pour les 5 - 11 ans

- Melun - 8, rue de Vaux - 01 81 74 27 00
- Provins - 10 rue du Général Delort - 01 64 60 40 24
- Meaux - 71, avenue Henry Durant - 01 60 09 98 84
- Livry Gargan - 15 Avenue Ferrer - [06 12 77 29 41](tel:0612772941) / [08 00 09 31 90](tel:0800093190)
- Bobigny - 225 avenue Paul Vaillant Couturier - [0 800 00 91 10](tel:0800009110)

Renseignements sur [Santé.fr](https://www.santefr.fr)

<http://www.youtube.com/watch/F00I4iyoi9g>

Infos pratiques

- Toute l'actualité du coronavirus se trouve sur [le site du Gouvernement](#) ou sur le site de la [Préfecture de Seine-et-Marne](#).
- Posez vos questions sur la vaccination dans notre département à la cellule d'information au public mise en place par la préfecture : 01 64 71 77 79 (de 9h à 12h et de 14h à 17h) ou au numéro national : 0800 009 110.
- L'ensemble des centres de vaccinations et leurs horaires sont disponibles sur [santé.fr](https://www.santefr.fr).

Documents

[Les détails du plan de réouverture annoncé par le 1er ministre](#)

Liens utiles

[Trouver où se faire dépister rapidement](#)